

Colombelles

La fermeture du collège au tribunal administratif ?

OUEST-FRANCE.FR, QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 15 février 2018
524 mots



Marc Pottier, maire de Colombelles, se dit « admiratif » de la mobilisation des parents contre la fermeture annoncée du collège (ici lors de la manifestation au conseil départemental). - Crédit Archives.

Le maire réclame que ses collégiens soient traités de la même manière que ceux de Mondeville. Il compte présenter ses arguments au Département et pourrait saisir la justice.

Entretien

Marc Pottier, maire.

Que vous inspirent les conditions de la convention passée entre Mondeville et le Département, relative à l'accueil des collégiens mondevillais dans le futur établissement à partir de la rentrée de septembre ?

De l'humiliation... Si l'accueil dans le futur établissement est bien garanti pour tous les Mondevillais en âge d'aller au collège par cette convention, ce n'est pas le cas pour les Colombellois. Or, Mondeville et Colombelles font partie du même secteur scolaire. Ce qui signifie donc que l'équité de traitement n'est pas respectée.

Comment justifier que les Colombellois ne puissent pas bénéficier des mêmes prérogatives ? Si c'est une question de financement assuré par la Ville dans la réalisation du futur établissement, c'est inentendable : cela signifierait qu'il faut être riche et puissant pour bénéficier de cette égalité de traitement...

L'hypothèse d'une répartition des Colombellois entre les collèges de Mondeville et Varignon à Hérouville, comme l'a évoqué Antoine Casini (*Ouest-France* du lundi 12 février), figure-t-elle dans cette convention ?

Non, ce n'est pas ce que j'ai lu. Mais en ne garantissant pas l'accueil des Colombellois à Mondeville, c'est ce qui risque d'arriver, d'autant que ce collège hérouvillais est également en REP (Réseau d'éducation prioritaire) et que ces effectifs sont en dessous de ses capacités.

Pour vous, quelle aurait dû être la capacité du collège de Mondeville ?

Compte tenu de la dynamique démographique de Colombelles, et des stratégies d'évitement qui font que 40% des jeunes Mondevillais et 50% des jeunes Colombellois fréquentent d'autres établissements que ceux de leur secteur, c'est un établissement de 700 places (le futur collège de Mondeville disposera de 550 places maximum) qu'il aura fallu imaginer, puisque l'ouverture du nouvel établissement va forcément provoquer un appel d'air.

Que réclamez-vous aujourd'hui ?

J'ai demandé à être reçu au Département pour demander que la garantie d'accueil des enfants colombellois dans le futur collège de Mondeville figure également dans cette convention, puisque les deux communes sont englobées dans le même secteur scolaire.

Par ailleurs, compte tenu des conséquences de la fermeture du collège de Colombelles, par décision du Département, nous demandons que ce dernier prenne en charge les frais de transport qui seront demandés aux familles (86€ par enfant), ainsi que les frais de restauration, car actuellement 50% des collégiens de Colombelles sont externes.

Par ailleurs, nous demandons un accompagnement financier pour la reconversion des quelque 2ha de friches que nous aurons au cœur de la commune, après la fermeture du collège. Aucune reconversion n'est envisagée, ce qui est incompatible avec l'opération de renouvellement urbain.

Et si vous n'obtenez pas gain de cause ?

En fonction de la réponse qui me sera faite, je saisirai le tribunal administratif, pour non-respect du Code de l'éducation qui impose l'équité de traitement. Je ferai part de mon choix lors du conseil municipal prévu lundi prochain.

Nathalie LECORNU-BAERT.